



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq le 15 septembre à 18h45
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 09/09/2025

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,
Christine SIMON, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Raymonde
HABOUZIT, Anne-Marie TORE, Roland SEUX, Bernadette PELISSIER,
Thierry SOLEILHAC, Christiane PAUZON, Sébastien GAGNE, Serge
ABOULIN, Laetitia PRADINES, Sabine JOUVHOMME, Denis CLAMENS.

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON
Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON

Secrétaire de séance : Roland SEUX

OBJET : Demande de subvention pour le financement des travaux d'éclairage public du stade de foot HONNEUR PANASSAC 250 LUX.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1611-1 relatif à la gestion des finances publiques,

Vu le projet de travaux d'éclairage public du stade de foot HONNEUR PANASSAC 250 LUX,

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'éclairage public cités en objet,

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à :
100 014,86 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son comité, le **Syndicat départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55%, soit :**

$$100\,014,86\text{ € HT} \times 55\% = 55\,008,17\text{ € HT}$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

- **Montant total des travaux** : 100 014,86 euros HT
- **Demande de subvention à la Région AURA** : 35 005,21 euros HT (soit 35% du projet)
- **Demande de subvention au Syndicat Départemental** : 45 006,68 euros HT + TVA (soit 45 % du projet)

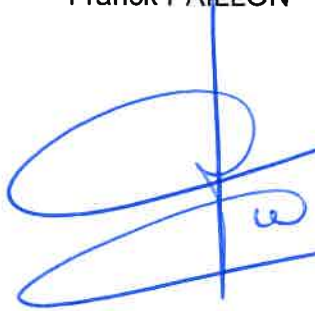
- **Apport de la commune** : 20 002,97 euros (soit 20 % du projet)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'approuver le plan de financement actualisé de l'opération, et de le transmettre aux financeurs publics identifiés,
- Donne mandat à M. le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de ce projet.

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
Roland SEUX



Fait et délibéré le 15/09/2025
Pour extrait certifié conforme